

Compte-rendu du Comité syndical du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 14 septembre à 18 heures, les délégués élus et entérinés par les Communautés de Communes du Val de cher Controis et du Romorantinais et du Monestois, membres du syndicat mixte intercommunal d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères du Val de Cher se sont réunis à la salle des fêtes de Noyers sur cher, sous la convocation de Monsieur Eric MARTELLIERE.

Secrétaire de séance :

Monsieur LEGOUY Quentin, délégué titulaire de la commune déléguée de Ouchamps, commune nouvelle de Le Controis en Sologne, étant le plus jeune des membres élus, est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2122-8 du CGCT).

Après avoir donné lecture des membres élus, Monsieur MARTELLIERE Eric a déclaré installer dans leur fonction de délégué titulaire du syndicat mixte intercommunal d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères du Val de Cher les membres suivants :

Date de la convocation : 27 août 2020

Communauté de Communes Val de Cher Controis

<i>Commune</i>	<i>Délégué(e)</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant(e)</i>
BOURRE Commune déléguée de Montrichard Val de Cher	HENAUULT Damien	x	
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	x	
CHEMERY	THEVENET Anne-Marie	x	
CHISSAY EN TOURAINE	PLASSAIS Philippe	x	
CONTRES Commune déléguée de Le Controis en Sologne	COLLIN Guillaume	x	
COUFFY	GALERNE Joël	x	
FAVEROLLES S/CHER	VRILLON Jean-Michel	x	
FOUGERES S/BIEVRE Commune déléguée de Le Controis en Sologne	MARTELLIERE Éric	x	
FRESNES	MEMETEAU Julien		x
GY EN SOLOGNE	SION RIQUIER M. Christine		x
LASSAY/CROISNE	GAUTRY François	x	
MAREUIL SUR CHER	GOINEAU Annick	x	
MEHERS	LIONS Gilles	x	
MEUSNES	ROUSSEAU Pascal	x	
MONTHOU SUR CHER	MARINIER Jean François	x	
MONTRICHARD Montrichard Val de Cher	LANGLAIS Pierre	x	
NOYERS SUR CHER	BRECHET Catherine	x	
OISLY	DANIAU Florence	x	
OUCHAMPS Commune déléguée de Le Controis en Sologne	LEGOUY Quentin	x	



PONTLEVOY	BERTHAULT Jean Louis	x	
POUILLE	GOUTX Alain	x	
ROUGEOU	JOULAN Bénédite	x	
SAINT AIGNAN/CHER	GOMES DE SA Zita	x	
St GEORGES SUR CHER	PAOLETTI Jacques	x	
ST ROMAIN SUR CHER	TROTIGNON Michel	x	
SASSAY	CHARLES– QUIMPIED J-Pierre	x	
SEIGY	ESNAULT Jean Luc	x	
SELLES SUR CHER	GAUTHIER Michèle	x	
SOINGS EN SOLOGNE	BIETTE Bernard	x	
THESEE	CHARLUTEAU Daniel	x	
THENAY Commune déléguée de Le Controis en Sologne	POULLAIN Anne Laure	x	
VALLIERES LES GRANDES	LACROIX Eric	x	

Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois

<i>Commune</i>	<i>Délégué</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant(e)</i>
BILLY	LATREILLE Jean-Claude	x	

Absents excusés ayant donné procuration

Monsieur DESMAREST Philippe (Angé)
Monsieur GOSSEAUME Thierry (Choussy)
Madame MICHOT Karine (Feings – Commune déléguée du Controis en Sologne)
Madame CHAUVEAU Vanessa (Mur de Sologne)

Absents non Excusés

Monsieur POMA Alain (Chatillon sur Cher)
Monsieur LEPLARD Michel (St Julien de Chedon)

Assistaient à la réunion

Monsieur FOURRET Romain - Responsable pôle technique
Madame CARRARETTO Anne – Adjoint administratif
Madame HUC Béatrice – Chargée de mission à la communication
Madame BOURGUIGNON – Chargée de mission service technique

Secrétaire de Séance

En ouvrant la séance, Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Monsieur MARTELLIERE Eric précise que :

- *Monsieur DESMAREST Philippe, délégué titulaire de la commune de Angé donne pouvoir à Madame GOMES DE SA Zita, déléguée titulaire de la commune de Saint Aignan,*
- *GOSSEAUME Thierry délégué titulaire de la commune de Choussy donne pouvoir à Madame JOULAN Bénédite déléguée titulaire de la commune de Rougeou,*
- *Madame MICHOT Karine déléguée titulaire de la commune de Feings Commune déléguée du Controis en Sologne donne pouvoir à Monsieur MARTELLIERE Eric délégué titulaire de la commune de Fougères sur Bièvre Commune déléguée du Controis en Sologne,*

- Madame CHAUVEAU Vanessa déléguée titulaire de la commune de Mur de Sologne donne pouvoir à Monsieur GAUTRY François délégué titulaire de la commune de Lassay sur Croisne

Le plus âgé des membres présents du comité syndical, Monsieur LANGLAIS Pierre, prend la présidence de l'assemblée.

Assesseurs :

- Madame GOMES DE SA Zita
- Monsieur CHARLES – QUIMPIED Jean Pierre

Le Président et les vice-présidents sont élus selon les règles fixées par l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nul ne peut être président s'il n'est pas âgé de vingt et un ans révolus.

Les membres du Bureau doivent être élus exclusivement par les membres de l'assemblée délibérante.

14- 2020 . ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur LANGLAIS Pierre invite les membres du Comité à procéder à l'élection du Président.

Après appel de candidature au poste de Président, se présente :

↳ Monsieur MARTELLIERE Eric, délégué titulaire de la commune de Fougères sur Bièvre, Le Controis en Sologne

1^{ère} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants :	33
- Nombre de pouvoirs :	4
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	37
- Bulletins blancs :	6
- Bulletins nuls :	1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	30
- Majorité absolue :	19

A OBTENU

↳ Monsieur M. MARTELLIERE : 30 voix

↳ Monsieur MARTELLIERE Eric, délégué titulaire de la commune de FOUGERES SUR BIEVRE, Le Controis en Sologne ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher et a été immédiatement installé.

18h20 – Arrivée de Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre délégué titulaire de la commune de COUDES, qui prend part au vote, ce qui porte à 38 le nombre de votants (34 délégués et 4 pouvoirs).

15 -2020 . MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président rappelle que l'article 5 des statuts du SMIEEOM prévoit que le nombre de Vice-présidents, est de 4 et que le nombre de personnes dans le bureau est de 13.

Monsieur le Président propose de porter à **6** le nombre de Vice-présidents et le nombre de personnes dans le bureau à 20.

Le bureau sera alors constitué du Président, de 6 vice-présidents et de 13 membres désignés parmi les délégués.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, sur proposition du président, décide à l'unanimité de porter le nombre de Vice-présidents à 6.

Vu les statuts du SMIEEOM Val de Cher,

DECIDE de modifier les statuts du SMIEEOM VAL DE CHER
Et **ADOpte** la nouvelle rédaction de l'article 5 comme suit :

Article 5 : Le comité élit, parmi ses membres son bureau, qui est composé d'un Président, de 6 Vice-présidents et de 13 membres.

16-2020 .ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection du 1^{er} Vice-président.

Après appel de candidature au poste de 1^{er} Vice-Président, se présente :

↳ Monsieur BERTHAULT Jean-Louis, délégué titulaire de la commune de Pontlevoy

1^{ère} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants :	34
- Nombre de pouvoirs :	4
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
- Bulletin blanc :	7
- Bulletin nul :	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	31
- Majorité absolue :	20

A OBTENU

↳ Monsieur BERTHAULT Jean-Louis: 31 voix

↳ Monsieur BERTHAULT Jean-Louis, délégué de la commune de Pontlevoy ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite les membres du Comité syndical à procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-président.

Après appel de candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président, se présente :

↳ Madame GOMES DE SA Zita, déléguée titulaire de la commune de Saint Aignan

1^{ère} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants :	34
- Nombre de pouvoirs :	4
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
- Bulletin blancs :	3
- Bulletin nul :	1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	34
- Majorité absolue :	20

A OBTENU

↳ Madame GOMES DE SA Zita : 34 voix

↳ Madame GOMES DE SA Zita, déléguée titulaire de la commune de Saint Aignan ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2^{ème} Vice-présidente du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-président.

Après appel de candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président, se présente

↳ Monsieur GAUTRY François, délégué titulaire de la Commune de Lassay sur Croisne

1^{ère} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants :	34
- Nombre de pouvoirs :	4
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
- Bulletin blancs :	6
- Bulletin nul :	1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	31
- Majorité absolue :	20

A OBTENU

↳ Monsieur GAUTRY François: 31 voix

↳ Monsieur GAUTRY François, délégué titulaire de la Commune de Lassay sur Croisne ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3^{ème} Vice-présidente du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Après appel de candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président, se présente

↳ Monsieur COLLIN Guillaume, délégué titulaire de la Commune déléguée de CONTRES – Le Controis en Sologne

1^{ère} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants :	34
- Nombre de pouvoirs :	4
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
- Bulletin blancs :	
- Bulletin nul :	
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
- Majorité absolue :	

Le vote est annulé, il est procédé à un 2^e tour de scrutin.

2e tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants :	34
- Nombre de pouvoirs :	4
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
- Bulletin blancs :	5
- Bulletin nul :	1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	32
- Majorité absolue :	20

A OBTENU

↳ Monsieur COLLIN Guillaume : 32 voix

↳ Monsieur COLLIN Guillaume, délégué titulaire de la Commune déléguée de CONTRES – Le Controis en Sologne ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

Après appel de candidature au poste de 5^{ème} Vice-Président, se présente

↳ Monsieur HENAULT Damien, délégué titulaire de la commune de Bourré – Montrichard Val de Cher

1^{ère} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants :	34
- Nombre de pouvoirs :	4
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
- Bulletin blancs :	4
- Bulletin nul :	2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	32
- Majorité absolue :	20

A OBTENU

↳ Monsieur HENAULT Damien : 32 voix

↳ Monsieur HENAULT Damien, délégué titulaire de la commune de Bourré – Montrichard Val de Cher ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite les membres du Comité syndical à procéder à l'élection du 6^{ème} Vice-président.

Après appel de candidature au poste de 6^{ème} Vice-Président, se présente :

↳ Madame BRECHET Catherine, déléguée titulaire de la commune de Noyers sur Cher

1^{ère} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants :	34
- Nombre de pouvoirs :	4
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
- Bulletin blancs :	6
- Bulletin nul :	1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	31
- Majorité absolue :	20

A OBTENU

↳ Madame BRECHET Catherine: 31 voix

↳ Madame BRECHET Catherine, déléguée titulaire de la commune de Noyers sur Cher ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 6^{ème} Vice-présidente du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher et a été immédiatement installée.

17-2020 . ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Comité syndical décide d'élire les membres du bureau qui se compose comme suit :

- du Président
- des 6 Vice- présidents
- 13 membres du bureau

Il est proposé de procéder à l'élection des 13 membres du bureau.

Sont élus, par vote à main levée, à l'unanimité, sans objection, ni avis contraire, les membres suivants, classés par ordre alphabétique :

- ↳ Monsieur BAILLIEUL Franck, délégué titulaire de la commune de Gy en Sologne
- ↳ Monsieur BIETTE Bernard, délégué titulaire de la commune de Soings en Sologne
- ↳ Monsieur CHAMPEAUX Jacky, délégué titulaire de la commune Fresnes
- ↳ Monsieur CHARLES-QUIMPIED Jean Pierre, délégué titulaire de la commune de Sassay
- ↳ Monsieur CHARLUTEAU Daniel, délégué titulaire de la commune de Thésée
- ↳ Madame CHAVEAU Vanessa, déléguée titulaire de la commune de Mur de Sologne
- ↳ Madame DANIAU Florence, déléguée titulaire de la commune de Oisly
- ↳ Madame GAUTHIER Michèle, déléguée titulaire de la commune de Selles sur Cher
- ↳ Monsieur GOSSEAUME Thierry, délégué titulaire de la commune de Choussy
- ↳ Monsieur LANGLAIS Pierre, délégué titulaire de la commune de Montrichard commune déléguée de Montrichard Val de Cher
- ↳ Monsieur LATREILLE Jean Claude, délégué titulaire de la commune de Billy
- ↳ Monsieur PLASSAIS Philippe, délégué titulaire de la commune de Chissay en Touraine
- ↳ Monsieur VRILLON Jean Michel, délégué titulaire de la commune de Faverolles sur Cher

18-2020 . ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offres des Syndicats Intercommunaux, dont une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants sont membres, doit être composée du Président, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Sont candidats :

Titulaires

- Monsieur COLLIN Guillaume
- Monsieur BERTHAULT Jean Louis
- Monsieur VRILLON Jean Michel
- Madame GAUTHIER Michèle
-

Suppléants

- Madame GOMES DE SA Zita
- Monsieur GAUTRY François
- Monsieur LATREILLE Jean Claude
- Monsieur LANGLAIS Pierre
- Monsieur BIETTE Bernard

Les membres de la Commission d'appel d'offres sont élus à l'unanimité, sans objection, ni avis contraire.

Lors de l'élection seul un poste n'a pas pu être élu. En effet, Monsieur MARTELLIERE Eric en sa qualité de Président siège de fait à la commission, c'est pourquoi un poste sera de nouveau proposé lors du prochain comité syndical.

Monsieur le Président indique que le comité syndical devra prévoir deux réunions prochainement, il est proposé deux périodes :

- ↳ Soit le mercredi 30 septembre ou le jeudi 1^{er} octobre 2020,
- ↳ Le jeudi 15 octobre 2020

Le lieu reste à définir pour permettre de respecter les distanciations sociales.

Plusieurs membres signalent qu'une réunion Finances est prévue le 15 octobre à la CCVCC. Monsieur le Président précise que cette réunion est importante, car cela correspond au vote des exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les entreprises.

- ↳ Les dates restent à définir.

Question diverses :

Question :

Monsieur CHARLES-QUIMPIED J.Pierre souhaite qu'une solution soit prochainement trouvée concernant la gestion des pneus. Depuis le période COVID-19, les pneus ne sont plus acceptés en déchèterie, et les usagers les déposent soit aux points d'apport volontaire, soit dans la nature. Il précise que les garagistes n'ont aucune obligation de reprendre les pneus usagés. Monsieur CHARLES-QUIMPIED J.Pierre demande à ce que ce sujet soit traité rapidement en bureau.

Réponse :

Monsieur le Président souligne que la gestion des pneus est un vrai souci, et que depuis la période COVID-19, ils ne sont plus acceptés en déchèterie. Entre la pose, la reprise par les techniciens du syndicat pour les entreposer dans les bennes conformes ou non conformes à Choussy, transitait environ 800 à 1000 pneus par mois, certains étant repris à titre gratuit par l'éco-organisme Aliapur, les autres restant à la charge du syndicat. Monsieur le Président indique que les communes peuvent déposer les pneus à Choussy.

Question :

Monsieur PAOLETTI Jacques souhaite que, pour ce nouveau mandat, les réunions soient planifiées de façon à ne pas être le même jour que celles de la CCVCC.

Réponse :

Monsieur le Président répond qu'il souhaite convoquer les Vice-présidents et le bureau avant le Comité Syndical, afin d'échanger sur les sujets à voter au Comité Syndical.

Question :

Monsieur CHARLES-QUIMPIED J.Pierre ayant reçu des informations sur les nouveaux horaires à partir du mois d'octobre, demande s'il ne serait pas possible de les modifier et de proposer un accès un après-midi, au lieu du matin, pour permettre aux usagers travaillant le matin, de pouvoir déposer leurs déchets.

Réponse :

Monsieur le Président souligne que pendant la période de COVID-19, les entrées ont augmenté de 40%. Le contrôle aux accès des sites a permis de constater que de nombreux usagers venaient de syndicats voisins. Le choix de réaliser ces horaires a été motivé pour permettre une plus grande amplitude d'ouverture le samedi, en continu, et également pour permettre une meilleure gestion dans la rotation des bennes, ou le passage du pack mat (fermeture temporaire aux usagers pour éviter tout incident). Monsieur le Président indique qu'une réflexion devra être engagée pour contrôler les entrées (carte aux particuliers).

Question :

Monsieur RABUSSEAU Jean Pierre intervient pour signaler que les horaires ne sont pas faciles à trouver sur internet, qu'ils sont conformes sur le site, mais pas sur les plateformes d'information.

Réponse :

Monsieur le Président signale que seul notre site est géré par nos soins, et qu'il n'est pas possible de gérer les informations apportées par d'autres organismes.

Question :

Madame THEVENET Anne Marie souligne qu'elle est interpellée par des administrés âgés de sa commune pour la gestion des déchets verts. Du fait qu'il est interdit de brûler, ne serait-il pas possible de mettre à disposition une benne de façon temporaire ?

Réponse :

Monsieur le Président indique que le syndicat dispose d'un broyeur, qui peut être mis à la disposition de chaque commune, pour la somme de 200€ / jour, et que celui-ci est très peu utilisé par les communes adhérentes. Pourtant, une étude avait été réalisée pour connaître les besoins de chaque commune, et si cet achat pourrait être pérenne. Il suffit de contacter le service technique du syndicat, la livraison est

assurée par les techniciens du syndicat, qui explique aux agents communaux comment s'en servir, le jour de la livraison.

Pour finir, Monsieur le Président indique qu'une visite du centre de transfert de Choussy peut être organisée pour permettre aux nouveaux membres élus de connaître les activités de ce site.

Une vidéo de présentation des activités du syndicat est diffusée en fin de séance, qui est accessible sur le site internet du syndicat en tapant le lien suivant : <https://www.smieeom.fr/videos/>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 16.

Le secrétaire de Séance,

Quentin Legouy



Le Président,

Eric Martellière



SMIEEOM VAL DE CHER
22 rue de Gâtines
41110 SEIGY